

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 20 mars 2025

N° 2025/584

OBJET :

**SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Madame Véronique PETIT, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Nathalie SORTAIS, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Christophe VIGIER

Procurations : Madame Corinne TANGE donne pouvoir à Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX donne pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Christopher PETIT donne pouvoir à Mme Véronique PETIT, Monsieur José DA ROCHA donne pouvoir à Madame Isabelle SUEUR

Excusés : Madame Gwendoline PLUQUET, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM, Monsieur Xavier COQUENTIN

Absents : Monsieur Alexandre VIEGAS, Madame Katya SCHMITT,

Secrétaire de Séance : Madame Virginie VIEVILLE

∞∞∞∞∞∞∞∞

Madame Virginie Viéville, Adjointe chargée de la Vie locale, des Associations et du Sport informe l'assemblée délibérante que les associations citées ci-dessous ont fait une demande de subvention communale exceptionnelle :

- l'Office national des combattants et victimes de guerre (Bleuet de France)
- la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Val d'Oise
- le Lions Club de Luzarches-Chaumontel
- l'ASC Ecole Élémentaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Associations, Vie Locale et Evènementiel en date du 10 mars 2025 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances en date 17 mars 2025 ;

Considérant que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025 ;

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **14**

Votants : **18**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte-rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 25 mars 2025

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle
d'un montant de :

- 200 € pour l'Office national des combattants et victimes de guerre
(Bleuet de France)
- 200 € pour la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Val d'Oise
- 500 € pour le Lions Club de Luzarches-Chaumontel
- 3 539.44 € pour l'ASC Ecole Élémentaire

Soit un montant total de 4 439.44 €.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les
membres présents, signé après lecture faite.



#signature#